



MAIRIE DE CASSAGNES

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2023 – 19H

Présents : ALASLUQUETAS Philippe , ALIOUI Jean-Charles, CHAIX-CAFFIN-MOKHTARI Pascale, CRABIER Richard, CRABIER Sylvie, DELONCA Albert, FERRIÉ Jean-Louis, HURTEBIZE Philippe, LAFAGE Fanny, MAROT Jean-Marie, QUATREPOINT Marion

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte et Sylvie CRABIER est consacrée secrétaire.

Ordre du jour :

- Rétrocession à la commune de la maison Chaluleu par l'EPFL
- Informations
- Questions diverses

Délibérations

- **Rétrocession à la commune de la maison Chaluleu par l'EPFL**

Afin de pouvoir engager des travaux sur la place, il nous faut prendre une délibération pour que la commune soit pleinement propriétaire de la maison CHALULEU. Il nous faut clôturer le reste à payer à l'EPFL qui est de 31500 euros.

L'EPFL assurera à sa charge les frais des expertises obligatoires d'état des risques.

Par ailleurs les travaux de démolition pourront bénéficier d'une subvention de 40 % du coût Hors Taxes dans la limite de 30 000 euros.

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Votes Pour : 11

La délibération est votée à l'unanimité.

Hors délibérations

Informations et questions diverses

- **Secrétariat de mairie**

La secrétaire remplaçante a été victime d'un accident et elle est donc absente. Des moyens très ponctuels ont été trouvés auprès d'une autre secrétaire de mairie mais ils sont très limités à quelques heures /semaines pour faire face aux urgences administratives.

- **Informations épicerie**

Une candidature de reprise de l'activité commerciale a été déposée en mairie et les membres du Conseil ont rencontré la détentrice du projet.

Des démarches par différents canaux de communication vont être poursuivies afin de permettre d'éventuelles candidatures non encore déclarées. Un point de situation sera fait lors du prochain conseil municipal.

- **Projet « Fêtes de fin d'année »**
La finalisation de préparation des deux événements est en cours. Une communication sera adressée prochainement aux habitants.
- **Renouvellement de contrat auprès de l'entreprise Thomas SIRE**
Un renouvellement de contrat interviendra lorsque les travaux engagés seront terminés.
- **Formation des employés municipaux**
Une formation « habilitation électricité » est à programmer.
- **Installation de la fibre**
Une relance a encore été récemment effectuée auprès du nouveau responsable. Celui-ci a assuré suivre le dossier.
- **Clôtures**
Sur le site « las Figueras » une clôture anti-sangliers va être installée par une entreprise viticole qui pourrait déborder sur le chemin d'exploitation. Il est bien entendu que l'accès à tous sera maintenu.
- **Réunion publique**
Une rencontre avec les habitants associée aux vœux du maire se tiendra mi-janvier 2024. La date reste à confirmer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée les jours, mois et an susdit à vingt heures et quarante minutes.

Date du prochain Conseil : Lundi 8 janvier 2024 à 19h.